

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Lagardère SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

MAZARS
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Lagardère SA

4 rue de Presbourg – 75116 Paris

RCS Paris B 320 366 446

[Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023](#)

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Lagardère S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président-directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 836 889,54 € avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes,

Mazars

Paris-La Défense, le 29 mars 2024

Deloitte & Associés

Paris-La Défense, le 29 mars 2024

DocuSigned by:

CD22EED8EDBE4C5...
Romain MAUDRY
Associé

DocuSigned by:

D3955C47478745F...
Simon BELLEVAIRE
Associé

DocuSigned by:

71A23DD28823459...
Ariane BUCAILLE
Associée



Paris, le 8 janvier 2024

ATTESTATION

(Exercice 2023 – article L. 225-115, 4° du Code de commerce)

Je soussigné, Pierre LEROY, Directeur Général Délégué de la société LAGARDERE SA sise 4, rue de Presbourg – 75116 Paris (la « Société »), atteste que la somme des 5 rémunérations brutes (base URSSAF DSN) les plus élevées de cette Société est de :

836.889,54 €, dont 9.682,80 € au titre des avantages en nature véhicule.

Pour service et valoir ce que de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. LEROY", written over a faint, large watermark of the Lagardère logo.

Pierre LEROY
Directeur Général Délégué